



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

du 29 novembre au 6 décembre 2018

Commissions Consultatives Paritaires

Forte de votre confiance réaffirmée aux élections de 2014, la CGT n'a cessé d'agir, au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et dans les réunions auprès de la direction générale, pour défendre vos droits, vos missions et vos salaires.

La CGT Finances Publiques est aujourd'hui le seul syndicat à vraiment connaître vos droits et à porter vos revendications.

C'est la seule organisations syndicale à présenter des candidats pour toutes les CCP, pour tous les agents non titulaires, quels que soient leurs contrats de travail : agents dits «berkanis» (entretien, restauration, veilleurs de nuit), PACTE, contractuels en situation de handicap, de niveau A, informaticiens, reclassés d'établissements publics, régisseurs...



DANS QUEL CONTEXTE CES ÉLECTIONS VONT-ELLES SE DÉROULER ?

Les agents contractuels se retrouvent souvent confrontés aux restructurations et externalisations de leurs missions.

Cette démarche, doit s'accélérer dans le cadre du plan gouvernemental « CAP 2022 ». Les conséquences seraient désastreuses pour les agents contractuels, car faute de proposer un reclassement acceptable aux agents, l'administration procède à des licenciements. **La CGT combat ce plan et s'oppose aux licenciements dictés par l'austérité budgétaire.**

QU'ONT FAIT VOS ÉLU·E·S CGT ?

Les élus CGT ont été les plus présents, défendant souvent seuls les dossiers des collègues, en raison de l'absence des autres organisations syndicales. En séance, ils ont eu à cœur d'intervenir sur **tous les dossiers** à l'ordre du jour.

La CGT avait obtenu que les heures libérées en cas de départ d'un agent « berkani » de sa mission soient prioritairement **proposées aux agents non titulaires à temps incomplet** du département. Depuis, vos élus CGT ont veillé à l'application de cette mesure. Et récemment, la CGT a eu l'occasion de défendre et obtenir pour la première fois une **mutation d'agent contractuel** lors d'une CCP, ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Face à la direction, les élus CGT se sont investis pour la **reconduction du dispositif de titularisation** de la loi Sauvadet et pour que le maximum de collègues puissent en bénéficier. Leur action a permis la tenue de plusieurs sessions de titularisation, quand d'autres administrations

n'ont rien fait. Et sans l'intervention de la CGT, les collègues sur les missions de ménage ou de restauration auraient tous été écartés !

Cette mesure est cependant loin d'être suffisante. Le dispositif de titularisation a concerné à la DGFIP moins de 15 % des agents non titulaires. **La CGT a exigé que les obstacles à la mise en œuvre d'un vrai plan de titularisation soient levés**, en particulier le seuil de 24H30 hebdomadaires (là où il est de 17H30 dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières) et l'exclusion des agents issus de l'Imprimerie Nationale et du GIAT.

Face à la direction et au ministère, dans les réunions sur la restauration collective, la CGT a obtenu la **garantie d'emploi** pour les personnels contractuels de la DGFIP dans le cadre des réorganisations des restaurants administratifs (circulaire du 02/10/2015).

LA CGT, LE SYNDICAT DE VOTRE FICHE DE PAYE

Alors qu'auparavant les grilles des fonctionnaires servaient de base à votre rémunération, la DGFIP a mis en place en 2017 des grilles de salaires propres aux agents contractuels berkanis sur la base d'une logique simple : **les payer moins que les fonctionnaires**. Ces grilles comptent en moyenne 4 points d'indice en moins par échelon que celles des fonctionnaires !

A ce jour, ces grilles ne sont toujours pas publiées et sont mêmes dissimulées. C'est pourquoi la CGT doute fortement de leur légalité.

C'est cependant sur la base de ces grilles que la DGFIP a fait signer des avenants aux contrats de travail à la plupart d'entre vous.

Et dans bien des cas, depuis le 1er janvier 2018, ce sont des **baisses de salaires** qui sont inscrites dans les avenants aux contrats de travail.

Enfin, selon les délais dans lesquels les services des ressources humaines ont agi, la CGT n'arrête plus de constater des inégalités de traitement et des incohérences sur les payes d'un agent à l'autre.

La CGT revendique le reclassement des agents contractuels dits « berkanis » sur l'échelle C1 des agents fonctionnaires avec effet au 1er janvier 2017 et sans neutralisation de points d'indice.



Contactez-nous pour **vérifier votre fiche de paye** et les avenants à votre contrat de travail.

La CGT est à votre disposition pour vous assister dans vos recours.

Adressez-vous aux militants de votre site ou aux coordonnées suivantes :

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr - cgt@dgfip.finances.gouv.fr – Tél. 01.55.82.80.64 – Fax 01.48.70.71.63

La CGT Finances Publiques et ses candidat-e-s aux CCP revendiquent :

- ✓ le maintien et la réinternalisation au sein de la DGFIP des missions techniques et des emplois de restauration, d'entretien et de gardiennage ;
- ✓ l'arrêt immédiat des licenciements ;
- ✓ une augmentation du pouvoir d'achat par un accès à la grille de rémunération des fonctionnaires et l'obtention de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité = 13ème mois) ;
- ✓ la revalorisation des heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés pour les veilleurs de nuit ;
- ✓ l'amélioration des conditions de vie au travail avec le respect de la réglementation et l'octroi des moyens nécessaires à l'exercice des missions ;
- ✓ la généralisation de la subrogation au régime de Sécurité Sociale pour les personnels non titulaires de la DGFIP ;
- ✓ la prise en compte dans le temps de travail de la totalité du temps de présence lié aux tâches exercées ;
- ✓ un vrai plan de titularisation des agents sans exclusion, ni seuil de 24H30 hebdomadaires.

Pour cela, donnez les moyens aux candidats CGT aux CCP de poursuivre leur action pour l'amélioration et la défense de vos droits.

Plus que jamais, un syndicalisme fort, déterminé, ouvert, capable de proposer, de rassembler, de lutter, de négocier est nécessaire.

cgt

COMMENT VOTER ?

Votre chef de service a dû vous remettre une notice **papier** d'activation de votre compte électeur et vous indiquer où voter **entre le 29 novembre et le 6 décembre**, sur un poste informatique dédié. Il vous est possible de voter sur cet ordinateur ou sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur.



Vous aurez 4 votes à effectuer :

- 3 pour les comités techniques (CT Ministériel, de Réseau, Local) où les élus CGT défendront vos missions, vos payes, vos conditions de travail ;
- 1 pour la Commission Consultative Paritaire (CCP n°1) pour votre défense individuelle en tant qu'agent contractuel.



Une difficulté ?

Vous pouvez contacter la CGT au 01.55.82.80.64

1 • CRÉATION DU COMPTE ÉLECTEUR

1  Vous recevez une **notice papier** d'authentification personnalisée remise par votre supérieur hiérarchique.

2 RDV sur le site <https://mef2018.jevoteenligne.fr>
Entrez l'**identifiant** et le **code d'activation** inscrits sur la notice papier.

Activation du compte électeur ?

IDENTIFIANT :

CODE D'ACTIVATION : Identifiant vérifié !

3 CHOISISSEZ UN MOT DE PASSE
ATTENTION ! Il doit faire de 12 à 18 caractères.

4 Renseignez votre adresse mail.

2 • LES VOTES du 29 novembre au 6 décembre 2018

1 RDV sur le site <https://mef2018.jevoteenligne.fr>
Entrez l'**identifiant** et le mot de passe que vous avez choisi.

2 Choisissez tour à tour les scrutins pour lesquels voter et validez vos votes définitifs.
Votes à réaliser :

- CTM
- CTR
- CTL
- CCP



Il faudra effectuer un vote par scrutin **SOIT 4 VOTES**

7 DÉCEMBRE : RÉSULTATS

VOS CANDIDATS CGT FINANCES PUBLIQUES

CCP N° 1 Contractuels « BERKANI »



Marie-Annick GASQUETON (16)
Agente de restauration
Soyaux



Brigitte LE JONNY (29)
Agente de restauration
Brest



Katia PETITBREUIL (16)
Agente d'entretien
Angoulême



Carole LAMBERT (83)
Agente d'entretien
Toulon

CCP N° 2 « AUTRES AGENTS CONTRACTUELS »

Niveau A



Béatrice PEREZ (93)
Informaticienne
Services Centraux
Noisy-le-Grand



SERGE HELLY (93)
Informaticien
Services Centraux
Noisy-le-Grand

Niveaux B et C



Pascal BRODOWSKI (59)
Agent contractuel au
Centre d'encaissement
Lille



Doriane Lantoine (34)
Agente administrative
SIP-SIE
Saint-Pont-de-Thomières

Pourquoi voter CGT Finances Publiques ?

LA CGT FINANCES PUBLIQUES, C'EST :

- ▶ **Un syndicat qui a développé une expertise pour la défense des agents contractuels ;**
- ▶ **Des élu-e-s déterminé-e-s et formé-e-s à la défense des droits spécifiques des agents contractuels ;**
- ▶ **Des militant-e-s à votre écoute et à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous défendre.**



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr •

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - ☎ : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt.finpub) : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)